

Document:-  
**A/CN.4/SR.2823**

**Compte rendu analytique de la 2823e séance**

sujet:  
**Programme de travail**

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-  
**2004, vol. I**

*Téléchargé du site Internet de la Commission du Droit International  
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

## 2823<sup>e</sup> SÉANCE

Mardi 27 juillet 2004, à 10 h 10

Président: M. Teodor Viorel MELESCANU

Présents: M. Addo, M. Al-Baharna, M. Al-Marri, M. Baena Soares, M. Candioti, M. Chee, M. Comissário Afonso, M. Daoudi, M. Dugard, M. Economides, M. Fomba, M. Gaja, M. Galicki, M. Kabatsi, M. Kateka, M. Kemicha, M. Kolodkin, M. Koskeniemi, M. Mansfield, M. Matheson, M. Momtaz, M. Niehaus, M. Operti Badan, M. Pambou-Tchivounda, M. Sreenivasa Rao, M. Rodríguez Cedeño, Mme Xue, M. Yamada.

---

### Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission (A/CN.4/537, sect. H, A/CN.4/L.664/Rev.1)

[Point 9 de l'ordre du jour]

#### RAPPORT DU GROUPE DE PLANIFICATION

1. Mme XUE (Présidente du Groupe de planification), présentant le rapport du Groupe de planification (A/CN.4/L.664/Rev.1), dit qu'à ses trois séances le Groupe a examiné le rapport du Groupe de travail sur le programme à long terme de la Commission; de nouveaux sujets à ajouter à l'actuel programme de travail; le cadre stratégique (2006-2007) pour le programme 6: sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international); la documentation de la Commission; les dates et le lieu de la cinquante-septième session.
2. Le Président du Groupe de travail sur le programme à long terme de la Commission a présenté oralement au Groupe de planification un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux. Après un débat approfondi, le Groupe de planification a décidé de recommander à la Commission d'inclure le sujet «Obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)» dans son programme à long terme.
3. En outre, puisque la Commission achèvera vraisemblablement l'examen en première lecture de deux sujets durant la session en cours, le Groupe de planification a décidé de recommander l'inclusion dans son programme de travail actuel de deux nouveaux sujets, à savoir «Effets d'un conflit armé sur les traités» et «Expulsion des étrangers».
4. Le Conseiller juridique par intérim ayant sollicité des commentaires à propos du nouveau cadre stratégique pour 2006-2007, le Groupe de planification a recommandé à la Commission de prendre acte et d'approuver le sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international).
5. La documentation de la Commission a également été examinée et, en particulier, la question de savoir si les comptes rendus analytiques étaient nécessaires, à la lumière de la résolution 58/250 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003. Le Groupe de planification a recommandé que le statu quo soit maintenu à cet égard.
6. Enfin, le Groupe de planification a recommandé que la cinquante-septième session de la Commission se tienne du 2 mai au 3 juin et du 4 juillet au 5 août 2005, à l'Office des Nations Unies à Genève.
7. M. ECONOMIDES note que, selon le rapport, le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme a examiné plusieurs sujets, dont certains qu'il continuera d'examiner à l'avenir, tandis qu'il a décidé qu'à ce stade les autres sujets ne se prêtaient pas à la codification. La

Commission a sans aucun doute le droit de savoir de quels sujets il s'agit. Le rapport du Groupe de planification devrait être modifié en ce sens.

8. Le PRÉSIDENT dit que, d'ordinaire, les rapports de procédure tels que celui du Groupe de planification n'entrent pas autant dans le détail. Le Rapporteur veillera à ce que les sujets en question soient mentionnés dans le rapport de la Commission.

9. M. MOMTAZ dit que, étant donné que le Groupe de planification a recommandé d'inclure deux nouveaux sujets dans le programme de travail actuel, les mots «un nouveau sujet», dans le titre du chapitre II du rapport du Groupe, doivent être remplacés par «deux nouveaux sujets».

10. Le PRÉSIDENT fait observer que, avant de prendre une décision à propos de la recommandation tendant à inclure deux nouveaux sujets dans le programme de travail actuel, la Commission doit, conformément à la pratique établie, engager des consultations sur la nomination des rapporteurs spéciaux. Une fois que ces consultations auront abouti, elle sera en mesure de décider d'inclure ou non les deux sujets dans le programme de travail.

11. M. PAMBOU-TCHIVOUNDA demande confirmation du fait qu'un nouveau sujet doit être approuvé par l'Assemblée générale avant que la Commission puisse l'inclure dans son programme de travail.

12. Le PRÉSIDENT confirme que les deux sujets que le Groupe de planification a recommandé d'inclure dans le programme de travail actuel ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale<sup>1</sup> puisque celle-ci a approuvé le rapport de la Commission à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-deuxième session<sup>2</sup>, où les sujets figuraient dans le programme de travail à long terme<sup>3</sup>; le sujet «Obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)», que le Groupe de planification a recommandé d'inclure dans le programme de travail à long terme, n'a pas encore été approuvé.

13. M. YAMADA dit que, puisque les deux nouveaux sujets ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale, rien n'empêche la Commission de commencer immédiatement à les examiner. Il demande donc des assurances que le Président tiendra sans tarder des consultations informelles sur la nomination de rapporteurs spéciaux. Il convient par ailleurs d'espérer que la proposition concernant le nouveau sujet intitulé «Obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)» recevra un accueil favorable à la Sixième Commission, de manière que l'on puisse commencer à l'examiner à la prochaine session.

14. Le PRÉSIDENT confirme qu'il engagera des consultations dans les meilleurs délais, de manière que le processus puisse être achevé dès que possible. Le fait que la Commission est disposée à commencer l'examen des deux nouveaux sujets à sa prochaine session sera dûment reflété dans le rapport de la Commission sur les travaux de la session en cours.

15. Il considère que la Commission souhaite prendre note du rapport du Groupe de planification, sans préjudice de sa décision finale à propos des passages concernant les nouveaux sujets.

*Il en est ainsi décidé.*

---

<sup>1</sup> Voir la résolution 55/152 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 2000, par. 8.

<sup>2</sup> *Annuaire... 2000*, vol. II (2<sup>e</sup> partie).

<sup>3</sup> *Ibid.*, par. 729.

**Organisation des travaux de la session (*fin*)**

[Point 1 de l'ordre du jour]

16. M. YAMADA (Rapporteur spécial) annonce que le Groupe de travail à composition non limitée sur les eaux souterraines transfrontières sera finalement composé des membres suivants: M. Baena Soares, M. Brownlie, Mme Escameia, M. Fomba, M. Mansfield, M. Matheson, M. Niehaus, M. Operti Badan et, de droit, M. Comissário Afonso.

*La séance est levée à 10 h 30.*

---